

LA STRATÉGIE GOOD FOOD 2 - 2022-2030

En 2016, la première stratégie Good Food a permis d'impulser des réalisations concrètes dans la **transition du système alimentaire bruxellois vers un système alimentaire plus durable**.

La déclaration de politique régionale 2019-2024 appelait au renforcement de cette stratégie, pour laquelle un processus participatif de co-construction a été mené durant un an, avec quelques 300 acteurs.

La stratégie Good Food 2 a été adoptée par le gouvernement bruxellois en juin 2022. Cette stratégie a pour ambition de rendre la Good Food accessible à tou-te-s les Bruxellois-es, pour répondre à leurs besoins dans le respect d'un prix juste pour les producteurs-trices. Afin d'atteindre ces objectifs, la Région bruxelloise implique tous les secteurs et adopte une approche de l'alimentation « par quartier », au plus proche des citoyen-ne-s.

Du côté des professionnel-le-s, c'est toute la chaîne d'approvisionnement que la Région souhaite voir évoluer pour concilier durabilité, dynamisme économique et emploi de qualité. Tou-te-s les acteurs-rices auront accès à un accompagnement dans cette transition via des outils adaptés, qui favoriseront les filières locales, majoritairement belges et les modèles innovants de distribution. À côté du tournant social, c'est aussi un tournant économique que la Région souhaite donner à cette stratégie.

OBJECTIFS

- Axe 1 : Intensifier et soutenir une production agroécologique, professionnelle et citoyenne, à Bruxelles et en périphérie.
- Axe 2 : Développer des « filières Good Food » pour approvisionner Bruxelles.
- Axe 3 : Assurer la distribution d'une offre commerciale « Good Food ».
- Axe 4 : Assurer une alimentation « Good Food » pour tou-te-s.
- Axe 5 : Réduire les pertes et gaspillages alimentaires.

MISE EN ŒUVRE

La co-construction a été menée en synergie avec le développement de la Stratégie Régionale de Transition Économique (SRTE) et du Plan Régional Social-Santé (PSSI - Brussels Takes Care).

La Stratégie Good Food 2 se concrétise autour de 4 grands principes :

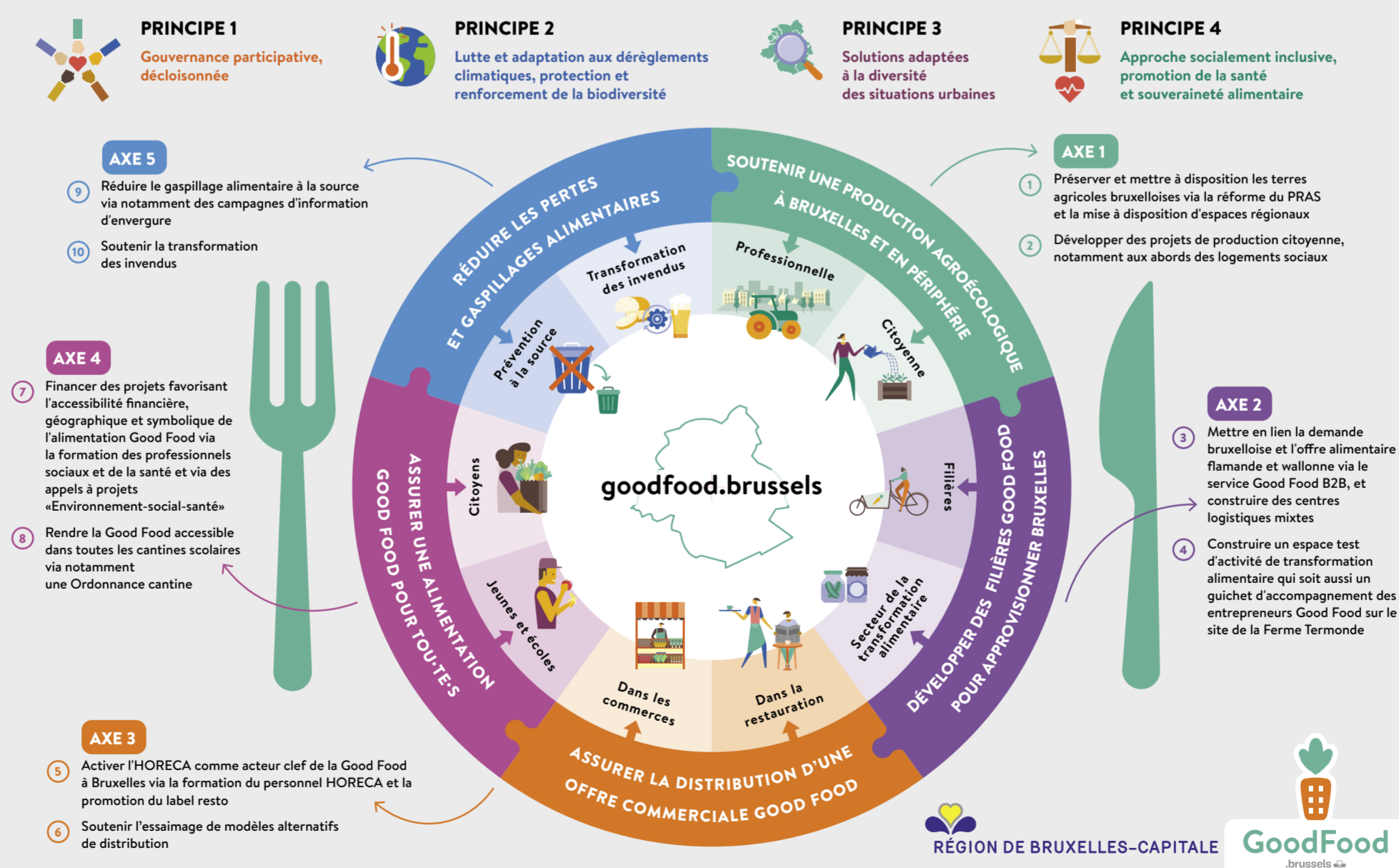
- Une gouvernance solidaire à la fois participative, décloisonnée et co-portée
- L'inclusion sociale, la santé et la souveraineté alimentaire
- La lutte et l'adaptation aux dérèglements climatiques, la protection et le renforcement de la biodiversité
- La réintégration du milieu urbain au sein de la chaîne alimentaire

TYPE D'ACTIONS LOCALES

Plusieurs types d'actions seront menées au niveau local et régional, notamment :

- Mettre en œuvre un « Plan cantine Good Food » et développer des projets pilotes dans les cantines ;
- Mettre à disposition des espaces de production ;
- Développer des projets d'insertions socio-professionnelles dans le maraîchage ;
- Stimuler les filières de distribution de produits alimentaires les plus locales possible.
- Stimuler la transformation locale et Good Food par la mise à disposition d'espaces et d'infrastructures ;
- Développer des projets de restaurants sociaux, d'insertion socioprofessionnelle, incluant les critères Good Food ;
- Engager sa commune dans une dynamique territoriale participative en faveur de l'alimentation Good Food qui permette d'atténuer les impacts sur le climat.
- Etc.

La stratégie Good Food 2022-2030



02 775 75 75 · ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

LE PLAN AIR, CLIMAT, ÉNERGIE (PACE)

L'avant-projet du nouveau Plan Air-Climat-Energie (PACE) de la Région bruxelloise a été adopté, en première lecture, par le Gouvernement le 25 mai 2022. Le volet légal de cette politique intégrée correspond au **Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Énergie (COBRACE)**.

Il rehausse l'ambition de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030, pour une réduction de 47 % par rapport à 2005 (contre 40% actuellement). Ce plan contient une série d'actions qui permettront à la Région d'accélérer à la décarbonation par la sortie des combustibles fossiles et la rénovation énergétique. Une attention forte est attachée aux mesures d'accompagnement de la transition et à la lutte contre la précarité énergétique, pour une région plus résiliente d'ici à 2030.

OBJECTIFS

- Rehausser l'ambition climatique pour réduire d'au moins 47% les GES directs de la Région d'ici à 2030 (par rapport à 2005) ;
- Adapter la Région aux effets des changements climatiques ;
- Renforcer les normes de qualité de l'air à la lumière des nouvelles valeurs-guides de l'OMS ;
- Assurer une transition juste et inclusive.

MISE EN ŒUVRE

Avant l'adoption définitive, le PACE sera soumis à un rapport d'incidence environnementale (été 2022) et fera l'objet d'une enquête publique. Celle-ci sera l'occasion pour les parties prenantes, la société civile et les citoyens de donner leur avis sur le projet de PACE. Le nouveau plan est prévu pour mars 2023.

TYPE D'ACTIONS LOCALES

Les pouvoirs locaux représentent un partenaire-clé de la Région pour l'atteinte des objectifs climatiques, énergétiques et de qualité de l'air. Le Gouvernement a déjà concrétisé sa volonté en lançant l'appel à projet « Action climat » via Bruxelles Environnement. Cette collaboration avec les communes sera renforcée dans le PACE.

Dans le cadre du PACE, le Gouvernement s'est notamment engagé à :

- pérenniser les outils existants d'accompagnement des autorités communales et les faire évoluer dans le temps en fonction des besoins identifiés (ex. : la rénovation groupée des bâtiments par quartier). Si nécessaire, le Gouvernement renforcera cet accompagnement (notamment en proposant les services de facilitateurs) ;
- pérenniser et, au besoin, renforcer le rôle du facilitateur 'communes' ;
- susciter la motivation de l'ensemble des communes à se munir d'un Programme d'Action Climat d'ici 2024, et ce, en cohérence avec les objectifs régionaux en matière de climat et d'énergie.



02 775 75 75 • ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

LE PLAN NATURE 2016-2025

Le Plan nature a été adopté en 2016, à l'issue de plusieurs consultations et d'une procédure participative. Ce plan propose une **vision pour la conservation et le développement de la biodiversité et des écosystèmes en Région bruxelloise à l'horizon 2050**. Il se décline en 7 objectifs principaux et 27 mesures. Il constitue un élément important de la stratégie régionale pour l'adaptation aux changements climatiques, en valorisant la végétalisation et les solutions fondées sur la nature et les écosystèmes.

OBJECTIFS

1. Améliorer l'accès des Bruxellois.es à la nature, permettant à chacun de disposer d'un espace vert accessible et accueillant.
2. Améliorer la prise en compte des enjeux de la nature et des maillages vert et bleu dans les plans et projets, y compris en dehors des zones protégées.
3. Consolider le maillage vert régional et renforcer la cohérence du réseau écologique bruxellois afin d'offrir les conditions nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes et au profit de la qualité de vie en ville.
4. Étendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts et veiller à la cohérence dans les modes de gestion.
5. Concilier accueil de la vie sauvage et développement urbain : maintenir ou rétablir les habitats naturels et réduire les nuisances des espèces problématiques.
6. Sensibiliser et mobiliser la population en faveur de la biodiversité, via une stratégie de communication globale.
7. Améliorer la gouvernance en matière de nature : développer la transversalité et la cohérence des approches entre les acteurs publics et privés.

MISE EN ŒUVRE

Les actions du Plan nature sont généralement à charge des administrations régionales (adaptations de procédures, réglementation, etc.).

- Les administrations communales peuvent traduire une série de principes et d'actions au niveau local, au travers de **plans locaux**.

- Plusieurs outils d'accompagnement sont en cours de développement pour proposer aux gestionnaires publics une **approche coordonnée de la « gestion écologique »**. Ces outils sont progressivement mis en ligne sur le site Internet de Bruxelles Environnement.
- La région propose des **subventions via l'appel à projets Action Climat** et un accompagnement par le Facilitateur Nature.
- La **Nature Academy** propose une série de formations et séminaires sur des enjeux importants pour la résilience urbaine.

En outre, la région vise également à mettre à disposition une série de données environnementales via des cartes régionales (couverture de végétation et de canopée, zones de carence en espaces verts publics, distribution d'espèces animales, évaluation biologique, etc.) disponibles sur le portail Géodata.

TYPE D' ACTIONS

Les communes peuvent contribuer au Plan Nature par diverses actions :

- Identifier toutes les zones qui pourraient être désimperméabilisées et végétalisées (places, placettes, oreilles de trottoirs, parkings...).
- Végétaliser et intégrer des gîtes et nichoirs (moineaux, martinets, chauves-souris...) au niveau des bâtiments publics pour la faune inféodée au bâti.
- Mettre en place une procédure interne de « permis de végétaliser » associant les différents services concernés (voiries/espaces publics, environnement, espaces verts...).
- Contribuer à la végétalisation des cours de récréation, via l'appel à projet Ré-Création.
- Identifier et traiter les zones problématiques pour les petits animaux (barrières écologiques) en installant des passages dédiés à la faune (crapauds, écurodus...).
- Préserver des zones refuges dans les espaces verts (zones de fauches, massifs, etc.).



02 775 75 75 • ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

LA STRATÉGIE GOOD SOIL

La stratégie Good Soil, lancée par Bruxelles Environnement en 2019, a pour objectif d'**améliorer la gestion et la préservation des sols**. Cette stratégie tient compte de l'ensemble des fonctions des sols, leur variabilité, leur complexité ainsi que les différents processus de dégradation dont ils font l'objet. Les aspects socio-économiques sont également pris en compte. Parmi les actions de la stratégie, le Plan Sol devrait entrer en vigueur d'ici à 2023 et intégrera une vision de gestion intégrée des sols à l'horizon 2030.

OBJECTIFS

- Développer une gestion intégrée des sols bruxellois.
- Améliorer la qualité des sols bruxellois, pour améliorer le cadre de vie des habitants.
- Lutter contre l'ensemble des nuisances.

MISE EN ŒUVRE

Depuis 2005, la protection des sols bruxellois s'est principalement axée sur la gestion des contaminations en polluants chimiques. Grâce aux actions menées par la Région, de nombreux terrains ont pu être décontaminés et réaffectés à de nouvelles activités afin de faire face aux enjeux socio-économiques tout en améliorant le cadre de vie. A l'avenir, cette politique sera poursuivie et même renforcée.

Les autres menaces affectant nos sols nécessitent également une attention toute particulière, et de nouvelles actions doivent être entreprises afin de continuer à améliorer l'environnement de la Région.

TYPE D'ACTIONS LOCALES

Concrètement, les services écosystémiques (= bénéfiques) rendus par les sols sont évalués afin de pouvoir cibler et adapter les actions à mener sur le territoire de la Région. Le renforcement de l'économie circulaire constitue un autre axe important. Toutes les parties prenantes, et en particulier les citoyens, seront associés à la stratégie par des actions de sensibilisation et par des mesures pour les encourager à préserver et améliorer la qualité des sols qui les entourent (découvrir ses particularités, le nourrir et l'améliorer, favoriser la présence de la biodiversité, etc.).



02 775 75 75 · ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

GOOD MOVE, LE PLAN DE MOBILITÉ 2020-2030

Good Move définit les grandes orientations de la politique régionale de mobilité d'ici à 2030, pour **une ville agréable et sûre, constituée de quartiers apaisés, reliés par des axes structurants intermodaux, et centrée sur des transports en commun efficaces et une circulation plus fluide.**

Le plan Good Move est le résultat d'un vaste processus participatif, mené sur une période de 4 ans, avec une diversité d'acteurs bruxellois (institutions régionales, communes, monde économique et associatif, citoyens).

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité de vie dans les quartiers bruxellois, réduire le trafic de transit et améliorer la qualité de l'air.
- Améliorer la sécurité routière et l'accessibilité pour tous, quel que soit le mode de transport choisi.
- Encourager chacun et chacune à adopter des modes de déplacement adaptés à ses besoins.

MISE EN ŒUVRE

Pour traduire les objectifs en actions concrètes, les communes de la Région de Bruxelles-capitale sollicitent l'avis d'une diversité de parties prenantes (habitants, visiteurs, usagers, commerçants...) afin d'établir un diagnostic et cerner les besoins. Suite à ces processus participatifs, un plan d'actions est établi. Le plan Good Move place l'utilisateur au centre des réflexions sur les déplacements quotidiens et identifie 7 grands défis à concilier.

TYPE D'ACTIONS LOCALES

- Adapter les plans de circulation dans certains quartiers (ex : sens unique limité).
- Adapter le revêtement de certaines rues, pour moins de pollution sonore.
- Aménager les espaces publics pour plus de convivialité (végétaliser installer des lieux de détente).
- Augmenter la largeur des trottoirs pour favoriser le déplacement des piétons et des personnes à mobilité réduite.
- Aménager des itinéraires cyclistes sécurisés et confortables, communiquer clairement sur les accès pour les véhicules motorisés (parking, livraison...).



02 775 75 75 · ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

LE PLAN DE GESTION DES RESSOURCES ET DES DÉCHETS 2018 - 2023

Il a pour mission de **déterminer les grands axes de la politique de prévention et de gestion des déchets en Région de Bruxelles-Capitale** sur 5 années.

Le cinquième Plan a été soumis à enquête publique du 14 mai au 14 juillet 2018 afin de construire un plan participatif et co-construit. Il concerne les déchets solides produits en Région bruxelloise par les ménages, les commerces, les industries et toute autre activité économique.

Aujourd'hui, la politique des ressources-déchets s'attache tant à la question de la consommation sobre et responsable en amont, qu'à la gestion classique des déchets en aval, en passant par les nouvelles pratiques d'économie collaborative.

OBJECTIFS

Les objectifs du plan sont scindés en plusieurs axes :

- Axe 1 : Transformer les pratiques de consommation des ménages et les encourager vers le zéro déchet.
- Axe 2 : Préparer les générations futures.
- Axe 3 : Transformer les pratiques de consommation des activités professionnelles et les encourager vers le zéro déchet.
- Axe 4 : Poursuivre la transition du secteur de la construction vers une gestion circulaire des ressources et des déchets de construction.
- Axe 5 : Développer la nouvelle économie de gestion durable des ressources.
- Axe 6 : Programmer et encadrer l'action des professionnels publics et privés des déchets pour répondre aux besoins de la Région.

MISE EN ŒUVRE

- **Transposer les directives européennes** et définir des objectifs ambitieux de recyclage, renforcer le cadre légal en matière de Responsabilité Élargie du Producteur (REP), augmenter la taxe à l'incinération, veiller à l'exemplarité des pouvoirs publics concernant la prévention des emballages à usage unique et la consommation d'eau du robinet, instaurer un nouveau cadre pour la gestion des déchets de soin et de nouvelles obligations de tri pour les entreprises ;
- **Structurer la politique de gestion des biodéchets** avec un dispositif d'accompagnement des citoyens et des entreprises, adapter la réglementation pour faciliter le compostage décentralisé et rendre le tri des biodéchets obligatoire, développer un réseau décentralisé de compostage à petite échelle et valider la feuille de route visant à l'implantation d'une unité de biométhanisation en Région bruxelloise ;

- **Élaborer un dispositif de soutien et d'accompagnement pour les citoyens** qui souhaitent s'engager vers le tri et le zéro déchet ;
- Soutenir financièrement et accompagner des projets visant la réduction des déchets via des appels à projets à destination des Communes et CPAS, des commerces et horeca, des associations ou des collectifs de citoyens ;
- **Instaurer un groupe de travail collaboratif** visant à comprendre les besoins en matière d'accompagnement et d'infrastructures pour stimuler le tri des ménages et renforcer les collaborations entre organismes publics dans la mise en pratique des recommandations ;
- **Développer un service d'accompagnement et une stratégie de soutien au tri pour les entreprises**, y compris le volet inspection ;
- **Structurer la politique de soutien aux acteurs économiques du réemploi** et développer une stratégie sur l'accès au gisement et la collecte préservante.

Au total, depuis le début du PGRD, près de 4.235.000€ ont été engagés pour le soutien financier de plus de 260 projets portés par des communes et CPAS, des associations, des commerces et Horeca, des entreprises ou des collectifs de citoyens. Une opportunité pour valoriser les bonnes pratiques !

TYPE D'ACTIONS LOCALES

- Soutenir et accompagner les initiatives citoyennes, associatives et communales du "zéro déchet" via des coachings-formations, des subsides, des outils pédagogiques.
- Développer l'éducation à la gestion durable des ressources dans les écoles.
- Diversifier et multiplier les systèmes de collectes assurés par les professionnels de la gestion des déchets afin d'éviter l'incinération et de favoriser le réemploi et le recyclage.
- Dans le secteur commercial, promouvoir l'achat en vrac, la réparation, le réemploi et garantir la mise en œuvre de l'interdiction des sacs plastiques.



02 775 75 75 · ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

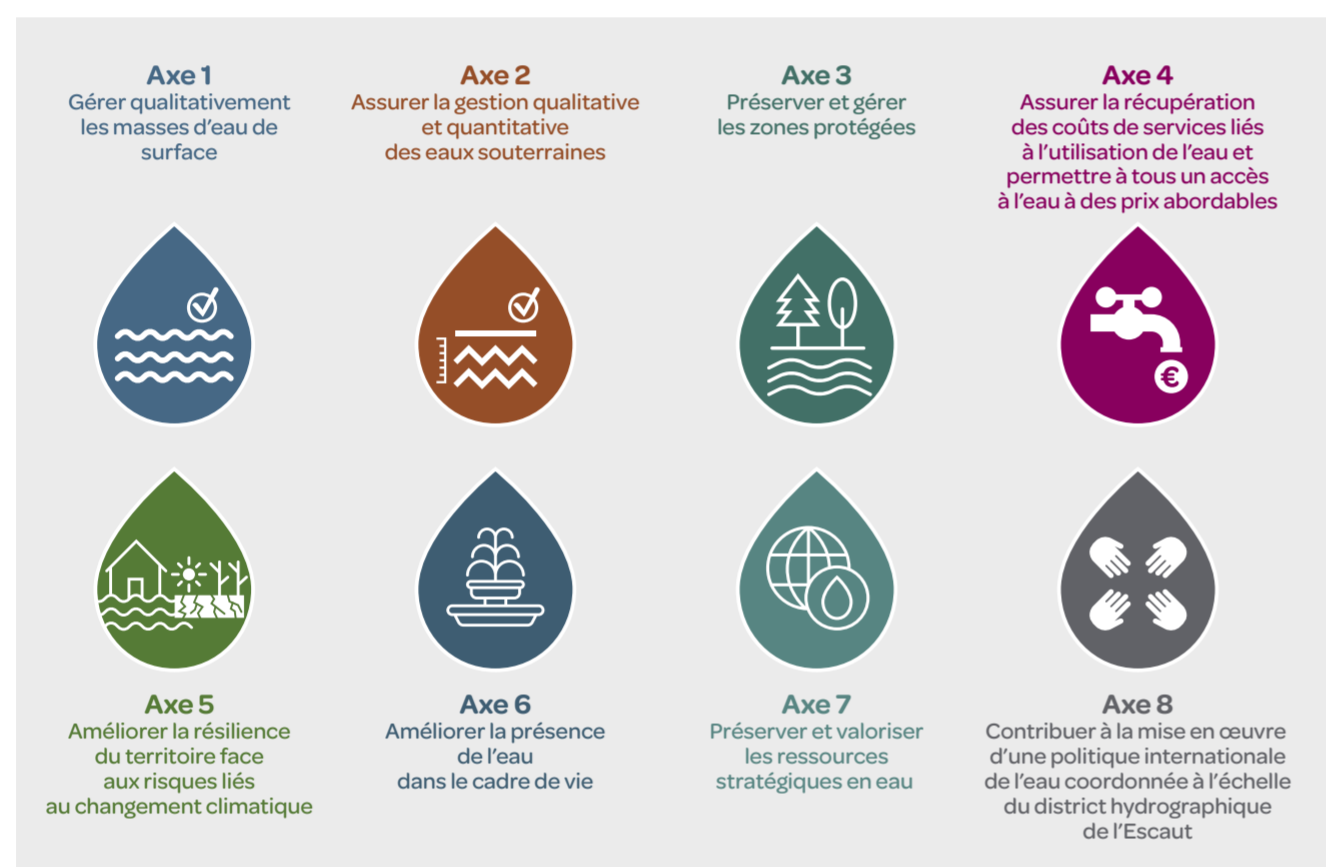
LE PLAN DE GESTION DE L'EAU 2022-2027

L'eau est une composante essentielle de notre environnement, elle est nécessaire à toute forme de vie et est au cœur de la lutte contre le changement climatique. Le 3e Plan de Gestion de l'Eau de la Région de Bruxelles-Capitale pour la période 2022-2027 a pour objectif de **poursuivre les actions nécessaires pour valoriser notre 'patrimoine bleu' en milieu urbain** : protection des cours d'eau et des ressources en eau souterraine, épuration des eaux usées et lutte contre les déversements d'orage, prévention et gestion des risques d'inondation et des épisodes de sécheresse, amélioration de l'égouttage, préservation de la biodiversité, aménagement d'espaces récréatifs, création d'îlots de fraîcheur...

OBJECTIFS

Le Plan de gestion de l'eau comporte un programme de mesures et d'actions prioritaires à mettre en œuvre. Il s'agit principalement de travaux d'aménagement, de mesures d'ordre règlementaire ou économique, d'amélioration de connaissances ou de sensibilisation.

Ces mesures sont réparties selon les 8 axes principaux suivants :



Ces axes d'intervention répondent pour la plupart aux exigences des directives européennes : directive cadre eau (bon état des masses d'eau de surface et souterraine), directive inondations (prévention et gestion des risques), directive eaux résiduaires urbaines (épuration des eaux usées).

MISE EN ŒUVRE

Les étapes de l'élaboration de mise en œuvre du plan de gestion de l'eau à Bruxelles :



TYPE D'ACTIONS

Le volet opérationnel du PGE se décline en 115 mesures qui sont autant d'actions prioritaires à mettre en œuvre sur la période 2022-2027. Les communes ont un rôle important à jouer dans le déploiement de cette stratégie, notamment pour la délivrance des permis d'urbanisme, dans l'exemplarité des projets d'aménagement et des bâtiments publics. Concrètement, certains types d'actions seront menées pour :

- Gérer les eaux de pluie de façon intégrée (végétalisation, déminéralisation, etc.) dans les espaces publics et privés ;
- Sensibiliser les différents acteurs du territoire (à l'échelle locale comme régionale) à la mise en œuvre de gestes, pratiques et aménagements qui soient aux bénéfices des cours d'eau, des eaux souterraines et du sol ;
- Aménager les eaux de surface, étangs et zones humides pour favoriser le tamponnage des crues tout en améliorant leur qualité écologique et paysagère ;
- Privilégier les sources d'approvisionnement en eau alternative à l'eau potable ;
- Etablir un plan d'intervention d'urgence pour les inondations et les sécheresses ;
- Garantir un accès à l'eau potable et aux services sanitaires pour tous.



02 775 75 75 · ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

RENOLUTION, LA STRATÉGIE DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS 2030 - 2050

RENOLUTION est la stratégie régionale de rénovation des bâtiments. Son objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en améliorant le confort de vie des Bruxellois et des Bruxelloises.

OBJECTIFS

La stratégie Renolution vise à atteindre un niveau moyen de performance énergétique de 150kWh/m²/an pour l'ensemble des logements bruxellois en 2050, soit une consommation moyenne divisée par 3 par rapport à la situation actuelle !

Approches stratégiques de la Renolution :

- Augmenter le taux de rénovation et s'assurer que les entreprises y répondent ;
- Améliorer la qualité des travaux de rénovation avec une approche circulaire (maintenir le bâti et favoriser l'adaptabilité spatiale, réemployer les ressources bruxelloises et biosourcées);
- Utiliser rationnellement l'énergie dans les bâtiments.

La stratégie de rénovation bruxelloise fixe un objectif pour le parc résidentiel et un autre pour le secteur tertiaire :

- Résidentiel : la consommation moyenne en énergie primaire pour l'ensemble des logements bruxellois d'ici à 2050 (certificat PEB C) sera de 150kWh/m²/an, soit une consommation moyenne divisée par 3 par rapport à la situation actuelle ;
- Tertiaire : l'objectif ambitieux de tendre vers un parc neutre en énergie. Dans le cadre de l'exemplarité des pouvoirs publics, ces derniers seront amenés à agir plus rapidement et rénover leurs bâtiments d'ici à 2040 (notamment grâce au soutien de RenoClick – cf ci-dessous).

MISE EN ŒUVRE

Pour assurer la cohérence des mesures, faciliter les démarches administratives et créer un véritable mouvement régional en faveur d'une rénovation énergétique et durable, Bruxelles Environnement et les autres administrations régionales collaborent avec le secteur de la construction, les acteurs financiers, les architectes et les associations. C'est l'Alliance Renolution.

Créée en 2020 par la Région de Bruxelles-Capitale, l'Alliance Renolution est un espace de collaboration et de concertation entre acteurs issus de différents secteurs - administrations régionales, secteur de la construction, acteurs financiers, architectes et associations.

L'Alliance est organisée en différents ateliers thématiques. Un comité stratégique assure la coordination et la réalisation des différentes actions. Découvrez l'Alliance Renolution sur notre site internet.

TYPE D'ACTIONS LOCALES

Les actions proposées par l'Alliance Renolution auront un impact au niveau communal :

- La rénovation des bâtiments communaux
- Les règles d'urbanisme
- Les rénovations collectives
- Etc.

Le programme RenoClick, mis en œuvre par Sibelga, proposera des aides financières et un accompagnement pour les pouvoirs publics communaux et régionaux (les organismes publics chargés de la gestion des bâtiments publics comme des écoles, des maisons de repos, des crèches, des bureaux, des halls sportifs, des centres culturels).

	ACCOMPAGNEMENT	FINANCEMENT	INNOVATION	BUDGET RENOLUTION 2019-2024
 LOGEMENT PRIVÉ		PRIMES RENOLUTION Prime unique et simplifié Crédit ECORENO Système de préfinancement pour tous les travaux	 RENOLAB.B Appel à projets soutenant la conception et/ou la réalisation de projets de rénovation durable et circulaire du bâti bruxellois RENOLAB.ID Soutient les idées, les projets, les outils et mécanismes (financiers, sociaux, économiques, techniques, etc.) qui permettent de lever les freins à la rénovation.	 « De 23 € millions en 2019 à 110 € millions en 2024 pour aider les Bruxelloises et les Bruxellois à rénover »
 AUTORITÉS PUBLIQUES		PRIMES RENOLUTION Prime unique et simplifié Primes RENOCLICK subside exceptionnel réservé aux pouvoirs bruxellois		
 TERTIAIRE ET ÉQUIPEMENTS	LE FACILITATEUR BÂTIMENT DURABLE LE PACK ENERGIE	PRIMES RENOLUTION Prime unique et simplifié		

02 775 75 75 · ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

SHIFTING ECONOMY BRUSSELS, LA STRATÉGIE DE TRANSITION ÉCONOMIQUE 2022-2030

La « Shifting Economy », est une transformation progressive des activités économiques bruxelloises dans la perspective de contribuer aux défis sociaux et environnementaux locaux et globaux ainsi qu'à la création et au maintien d'emploi de qualité pour les Bruxellois. Pour favoriser cette transformation, les soutiens économiques seront réorientés afin que l'activité économique soit réancrée territorialement et ait une finalité sociétale. La stratégie Shifting Economy replace l'économie dans son rôle sociétal. Elle accompagne le développement d'une économie prospère et performante qui n'outrepasse ni les limites sociales ni le plafond environnemental. Elle se veut moins consommatrice des ressources, d'énergies fossiles, pourvoyeuse d'emplois et respectueuse des travailleurs mais aussi moins dépendante de l'extérieur et des chocs internationaux.

Le public cible : tous les acteurs économiques bruxellois qu'ils soient starters, indépendants, asbl, TPE, PME ou encore grandes entreprises, indépendamment de leur forme juridique.

OBJECTIFS

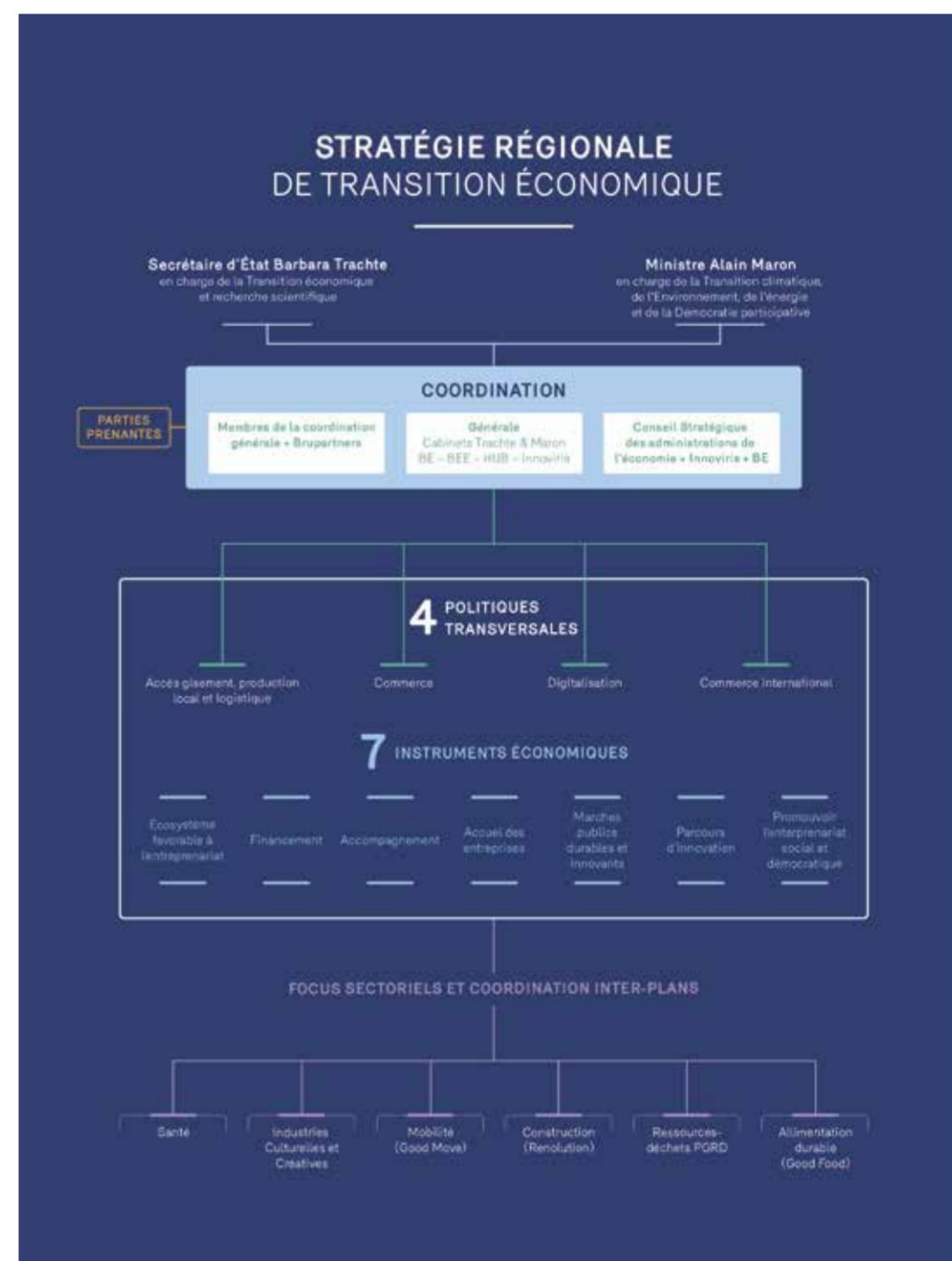
- Présenter une réforme des politiques économiques (financement, accompagnement, hébergement des entreprises) pour atteindre les objectifs climatiques, environnementaux et sociaux de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Développer un cadre soutenant et progressif pour les acteurs économiques du tissu économique bruxellois afin qu'ils puissent s'inscrire dans l'exemplarité sociale et environnementale qui sera nécessaire pour bénéficier des outils économiques de la Région à l'horizon 2030 ;
- 2024 : les entreprises déjà inscrites dans une démarche de transition économique ou exemplaires sur le plan social ou environnemental bénéficieront d'une majoration des aides économiques ;
- 2030 : tous les outils économiques de la Région seront réorientés pour se concentrer sur le soutien aux entreprises qui auront fait le choix de l'exemplarité sociale et environnementale ;
- 2050 : la neutralité carbone des activités économiques sera atteinte.



MISE EN ŒUVRE

La Shifting Economy est pilotée par 4 administrations : Bruxelles Environnement, Bruxelles Economie Emploi, Hub.brussels, Innoviris, en collaboration avec d'autres acteurs publics, essentiels à sa réalisation comme finance&Invest.brussels, Citydev, le Port de Bruxelles, Bruxelles Mobilité, Perspective.brussels, Bruxelles-Propreté, Actiris, view.brussels, les communes, etc. Elle a été construite avec les forces vives de la Région bruxelloise : entreprises, coopératives, associations et dans la suite des travaux de l'Alliance Emploi Environnement (2010 - 2014) et du Programme Régional en Économie Circulaire (PREC, 2016-2021).

Le plan d'actions se concentre sur sept instruments économiques, quatre politiques transversales et six secteurs prioritaires. Il contient plus de 200 mesures. La stratégie sera évaluée et actualisée tous les deux ans.



TYPE D'ACTIONS

- Créer un guichet des occupations temporaires des bâtiments et terrains inoccupés.
- Organiser des appels à projet pour des marchés publics pilots + créer des centrales d'achats sectorielles.
- Soutenir le développement des pôles logistiques + développer un maillage logistique efficient indispensable au développement des filières Good Food, via notamment des hubs logistiques.
- Promouvoir le « Low Emission Mobility » et le « Green Deal Zero Emission Logistics ».
- Soutenir la logistique et l'approvisionnement durable vers les quartiers commerçants, développer des dynamiques collectives au niveau local, financer les commerces exemplaires.

02 775 75 75 · ENVIRONNEMENT.BRUSSELS